

- ✚ Editorial
- ✚ Les évolutions fiscales pour 2017
- ✚ Synthèse des coûts de fonctionnement de 2005 à 2016
- ✚ Enjeux communaux majeurs à partir de 2017
- ✚ Actualité travaux au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017
- ✚ Dossier : Parlons Géoparc



*Par toutes saisons, les caractéristiques essentielles du territoire perdurent : une nature préservée, une géologie, un patrimoine, des lieux de vie et d'activité,*



- ✓ Ici, la source de Basse-Fontbelle et le hameau + église du Castellard

La commune du Castellard-Mélan fait partie d'un territoire reconnu par le **label Unesco Géoparc de Haute-Provence** garant d'une notoriété internationale au service de son activité.

A l'issue des séquences électorales écoulées, la période de devoir de réserve terminée, la diffusion de l'information locale reprend ses droits :

## LES EVOLUTIONS FISCALES EN 2017 :

### *Le département*

Décision de procéder au relèvement de 6% le taux d'imposition sur le foncier bâti, (19,53% en 2016),  
Pour mémoire, le Département intervient activement pour la ruralité sur le territoire de notre commune au travers de :

- ✓ L'Aide accordée aux Personnes Agées pour leur maintien à domicile,
- ✓ L'entretien du réseau routier,
- ✓ Travaux de consolidation du réseau routier départemental en 2017: une importante opération sur le chemin de Mounis en Mai, des travaux sur RD3 en aval de la Rochette et sur les aqueducs en aval du col de Fontbelle.

### *L' Agglomération Provence Alpes Agglomération*

L'évolution entre la fiscalité appliquée en 2016 par la Communauté des communes Duyes et Bléone et la fiscalité cible décidée par l'agglomération après un lissage de 12 années est la suivante :

- ✓ Baisse de la taxe d'habitation de 8,17% à 7,86%,
- ✓ Baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 4,95% à 2,68%,
- ✓ Baisse de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 14,70% à 6,72%,
- ✓ La taxe sur les ordures ménagères reste inchangée au taux de 15,50% pour le territoire de l'ancienne communauté des communes Duyes et Bléone. (jusqu'en 2016 inclus le taux spécifique appliqué aux propriétés bâties de la commune du Castellard-Mélan avec un seul point d'apport aux containers, a été de 50% inférieur au taux appliqué aux autres communes. A partir de 2017, l'agglomération peut considérer qu'il existe deux points d'apport, La Rochette et Ste Madeleine, sur ce dernier les containers précédemment installés pendant les deux mois d'été pour le Centre des Scouts et Guides de France sont restés en place et opérationnels à l'année depuis 2016 en accotement de la route départementale.)

### *La fiscalité communale*

Avec le transfert de par la loi à l'agglomération d'une part de la taxe d'habitation et de la contribution foncière des entreprises,

Et au vu du comparatif 2016-2017 des recettes et des dépenses :

les taux communaux d'imposition ont été ajustés pour maintenir un niveau de recette fiscale identique à celui de 2016 de 8 400 Euros, soit 6 392 Euros après prélèvement par l'Etat du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR).

- ✓ Hausse de la taxe d'habitation de 3,44% à 3,72%,
- ✓ Hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 5,07% à 5,48%,
- ✓ Hausse de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 25,84% à 27,80%,

Le maintien de ce produit de la fiscalité communale représente près de cinq fois moins que la moyenne sur 12 années du montant des dépenses annuelles de fonctionnement. Le potentiel fiscal par habitant est de 234,38 Euros, de fait la commune se place en 45<sup>ème</sup> position sur 46 communes de l'agglomération.

**Le modeste surcoût de cet ajustement à partir de 2017 de 500 Euros par an pour l'ensemble des taxes (habitation + foncier bâti et non bâti) est atténué dès 2017 puis compensé à partir de 2018-2019 par la baisse de la fiscalité communautaire votée par l'agglomération, comme cela a été indiqué explicitement en séance du conseil municipal.**

**Données de synthèse de 2005 à 2016, des dépenses de fonctionnement au budget général de la commune du CASTELLARD-MELAN :**

	Charges à caractère général	Personnel	Elus	Dépenses obligatoires (SDIS, école)	Total des dépenses de fonctionnement
2005	9 536	6764	7810	8998	33 108
2006	12568	6991	7906	6470	33 935
2007	11797	7971	7563	5736	33 067
2008	9528	12834	1638	5681	29 681
2009	6 144	7000	2695	7139	22 978
2010	5012	8360	1591	5584	20 547
2011	10924	8877	1639	9792	31 232
2012	6676	8727	1597	8621	25 621
2013	7279	8708	1599	11893	29 479
2014	5479	9998	5477	12824	33 778
2015	13375	9319	5728	10930	39 352
2016	6927	9795	9095	12109	37 926
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>8 770</b>	<b>8 779</b>	<b>4 528</b>	<b>8 815</b>	<b>30 892</b>

Depuis 2017, les documents budgétaires de la commune peuvent être consultés librement sur le site internet de la commune : [www.castellard-melan.fr/](http://www.castellard-melan.fr/) à la rubrique « éléments financiers et les dépenses communales ».

**LES ENJEUX COMMUNAUX MAJEURS EN 2017 ET 2018:**

- Ne pas relâcher les efforts pour terminer le sauvetage en bonne voie du réseau d'eau communale,
- Réhabiliter le bâtiment communal de Mélan pour remettre en location courant 2018 les deux appartements rendus indépendants :

**En matière du réseau d'eau communale :**





- Le taux de subvention atteint pour le projet de 58 100 Euros hors taxes en cours est le suivant :  
30% accordé par l'ETAT,  
En attente de la notification par l'Agence de l'Eau et le Département, minimum 30%
- Le plan de financement présenté de 80% d'aides, sera-t-il atteint ? auquel cas afin de mener à bien l'opération il pourra être proposé une participation du budget général de la commune, autorisé dans le cas des communes à faible capacité financière.
- La cartographie numérisée\* du réseau avant 2020 sera réalisée dans le cadre des travaux préparatoires menée par l'agglomération. Subventionnée à 80% avec une participation modeste de la commune au regard de l'investissement réalisé. (\*) Un relevé de tous les éléments du réseau selon les 3 axes et leurs coordonnées GPS avec une précision de 40 cm






## En matière de réhabilitation du bâtiment communal de Mélan :

- Pour réaliser les travaux de mise aux normes électriques, ventilation mécanique, menuiseries, maçonnerie et sécurité, nouveau branchement eau pour remplacement des canalisations PVC obsolètes et fragiles :
  - ✓ Aucune subvention n'est accordée aux infrastructures à revenus commerciaux,
  - ✓ La TVA est réduite à 10% mais à charge de la commune sans récupération de celle-ci en 2018,
  - ✓ Le montant de l'investissement budgété en 2017 s'élève à 31 000 Euros TTC.
- Des frais de fonctionnement ont été budgétés en 2017 pour subvenir aux achats de remplacement de l'isolation, de la robinetterie et des radiateurs électriques RDC et niveau1, d'un chauffe-eau, d'une antenne et distribution TNT....
- Un lot peinture (appartements et escaliers) est à prévoir pour début 2018

## ACTUALITE TRAVAUX AU COURS DU 1ER SEMESTRE 2017

<p>Entretien des portes des bâtiments culturels antérieurs à 1905 :</p> <p>Eglise au Castellard, Eglise à Mélan Chapelle de Ste Madeleine</p>		
<p>Bâtiment communal de Mélan :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation 24 cm avec recouvrement des raccords.</li> </ul>		
	<p><b>Eclairage public :</b></p> <p>Mise aux normes et sécurisation du point lumineux du Castellard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un bloc LEDS 56 watts,</li> <li>- Horloge d'extinction nocturne de minuit à 5h</li> </ul> <p>Tous les points lumineux communaux pérennes sont désormais renouvelés au sens de la transition énergétique : puissance optimisée et instauration de la plage d'extinction nocturne.</p>	

Dossier EAU	Remplacement de 2X60ml et du branchement sur bâtiment communal de Mélan afin de : 1) poursuivre le remplacement de tubes PVC d'avant 1980, 2) supprimer tout risque de fuites en amont du bâtiment en cours de rénovation. 3) renouveler le branchement en PVC obsolète jusqu'aux compteurs.
Branchement eau du bâtiment communal de Mélan	Création de deux revers d'eau sur le CD17 afin de préserver le bâtiment de Mélan et le hameau.
	 <p style="text-align: center;">Revers d'eau</p>
Entretien Chemin du Villard	Engrèvement et amélioration roulage : secteurs Montée Château Duyes et bas du Vallon, ainsi que sur la partie terminale jusqu'aux accès du Villard.
Pose d'une signalétique locale des quartiers et des lieux-dits, en cours	

*Préambule* : Le label UNESCO Géoparc de Haute-Provence est une reconnaissance, au même titre que le patrimoine mondial de l'UNESCO, décernée par l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Le label UNESCO Géoparc de Haute-Provence apporte une notoriété à une partie importante du département qui s'étend du sommet de Dormillouse au-dessus du lac de Serre-Ponçon au lac de Ste Croix du Verdon, à savoir, la vallée de la Blanche avec Seyne les Alpes, la haute vallée du Sasse avec La Motte du Caire et Bayons, la haute vallée du Vançon de Authon jusqu'à Sisteron, les vallées du Bès et de la Bléone avec Barles et La Javie, le pays dignois avec les vallées des Duyes et de l'Asse jusqu'à Moustiers Ste Marie.

Cette notoriété s'est bâtie autour du patrimoine naturel essentiel que constitue la Réserve géologique de Haute-Provence complété par l'Art contemporain omni présent sur 130 sites.

Avec le label UNESCO Géoparc de Haute-Provence renouvelé en 2015, cette notoriété est un atout pour le tissu local. Nombreux sont les acteurs du territoire, commerçants, hébergeurs, producteurs, artisans, ... qui se reconnaissent dans ce label de qualité, d'authenticité comme partenaire pour faire connaître dans le cadre de ce patrimoine géographique et traditionnel reconnu, les activités, les produits, les marchés du territoire auprès de la population locale ou de passage.

## **Exposé et présentation de l'Unesco Géoparc de Haute-Provence par Madame SONCINI, ingénieur territorial :**

### Comment est-on arrivé à une labellisation UNESCO ?

#### Les débuts de la démarche sur le territoire :

*Dans les années 1978-79 et 80 se pose la problématique de la préservation des sites géologiques, Sur Digne dans le cadre de la Réserve Géologique en cours de constitution une équipe élargit la protection des sites géologiques à une valorisation globale et mise en valeur du territoire sur la base du Temps géologique (l'itinéraire documenté de la route du Temps de Sisteron à Trévans par le col de Fontbelle et Champtercier est mis en place) et d'œuvres d'art réparties sur le territoire.*

*En 1986, un procès à propos de pillages de sites géologiques attire l'attention de la presse nationale et la Réserve géologique de Haute-Provence contribue à faire connaître le patrimoine géologique au grand public. Une opération de grande envergure est organisée dans la CRAU et diffusée sur les médias nationaux et au-delà.*

*En 1991, la Réserve géologique de Haute-Provence est à même de convier à DIGNE un premier symposium international sur la protection du patrimoine géologique :*

- ✓ *La Déclaration du droit international de protection du patrimoine géologique énoncée à DIGNE fait référence.*
- ✓ *Cette concertation internationale conduit à une harmonisation d'approche entre les pays.*

*Avec un patrimoine géologique reconnu, associé au patrimoine naturel du territoire naît une nouvelle approche tournée vers le développement économique. L'UNESCO n'est pas encore partie prenante mais reste à l'écoute.*

*En 1996, la Chine expérimente avec l'aide du responsable de la réserve géologique de Haute-Provence et de son homologue grec pour le site de Lesbos.*

*Les échanges se multiplient et un projet pilote en Europe est mis en place sur quatre sites en Grèce, Allemagne, Espagne et France qui voit son aboutissement dans la création du label GEOPARK en corrélation avec le patrimoine, sa valorisation et le développement économique. Le premier site labellisé GEOPARK au monde est celui de DIGNE en 2000.*

*D'autres sites GEOPARK se créent de par le monde sur le thème du patrimoine géologique et du patrimoine naturel. L'UNESCO accompagne sans être partie prenante. La communication prend une dimension internationale, fait connaître Digne et son pays bien au-delà des frontières.*

**En 2005, la conférence des pays de l'UNESCO décide à l'unanimité la création d'un label à part entière aux côtés du label pour le PATRIMOINE MONDIAL :**



 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Géoparc mondiaux UNESCO</p>	<p>Les géoparc mondiaux UNESCO sont des espaces géographiques unifiés, où les sites et paysages de portée géologique internationale sont gérés selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable. Leur approche « partant de la base » et associant la conservation et le développement durable tout en impliquant les communautés locales devient de plus en plus populaire. A ce jour, on compte 119 géoparc mondiaux UNESCO dans 33 pays. <a href="#">Des pages web détaillée sur chaque géoparc mondial UNESCO</a> sont disponibles.</p>
---	---

La charte des GEOPARK prévoit une re-labellisation de chaque GEOPARK tous les quatre années d'existence. Unesco Géoparc de Haute-Provence vient d'être re-labellisé en 2015 sous l'égide du Syndicat mixte du massif des Monges. Son territoire s'étend sur 60 communes avec :

- ✓ Un patrimoine géologique géré aujourd'hui par le département des Alpes de Haute-Provence,
- ✓ Une biodiversité affirmée au travers des actions de Natura 2000,
- ✓ Des aspects culturels, Chapelle du 10<sup>ème</sup> siècle à DROMONT, Notre Dame du BOURG,...
- ✓ Un patrimoine immatériel riche de son savoir-faire et de ses traditions,
- ✓ Une centaine d'œuvres d'art contemporain réparties sur son territoire ...

Les échanges entre les différents GEOPARK du monde sont nombreux. L'équipe du Geoparc de Haute-Provence intervient en Chine, au Maroc, en France, ... des délégations sont reçues à DIGNE.

Dans son soutien au développement économique l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence accorde son label pour un partenariat avec les forces vives et artistiques du territoire qui en font la demande sur des critères de qualité des produits et du respect de l'environnement :

- ✓ Activités de pleine nature,
- ✓ Restaurateurs,
- ✓ Artisans,
- ✓ Producteurs,
- ✓ Hébergeurs, ...

Outre les actions de communication, d'équipements des sites, de la gestion du Musée-Promenade, le Géoparc de Haute-Provence :

- ✓ Organise des manifestations avec les producteurs,
- ✓ Met à la disposition de ses partenaires locaux un espace à la foire de la Lavande de DIGNE,
- ✓ Intervient dans les écoles sur le thème des traditions, de la mémoire de la terre, richesse des paysages,
- ✓ Réalise une vidéo de chaque commune au titre du travail de mémoire, ....

**Madame SONCINI conclut :** L'esprit Géoparc de Haute-Provence est porté chaque jour par ses gestionnaires et ses partenaires, tous sont partie prenante pour rendre le territoire attractif auprès de la population locale ou de passage.

#### Un point d'histoire sur le Geopark :

- 1991 : Signature de la déclaration internationale de protection du patrimoine géologique à Digne les Bains (France).
- 2000 : Création du réseau Européen Geoparc (European Geopark Network)
- 2004 : Le réseau s'étend au niveau mondial (Global Geopark Network)
- 2014 : Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche devient le 5ème Geopark en France

#### Chiffres clés :

- Il existe 111 Geoparks à travers le monde, dans 32 pays (GGN) et 5 continents.
- 64 en Europe (EGN).
- 5 Geoparks en France : La Réserve géologique de Dignes, Le Parc du Luberon, le parc des Bauges, Le Chablais, le Parc des Monts d'Ardèche.